UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

Arrêté N°2019-109

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles R 712-1 à 8 ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique,

Vu l'arrêté du 14 octobre 2002 relatif à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur et les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires,

Vu les statuts de l'université Lyon 2 approuvés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018;

Vu l'arrêté 2019-81 du 28 mars 2019 portant délégation de pouvoir aux Vice-président.e.s afin d'assurer le maintien de l'ordre dans les enceintes et locaux universitaires des campus Porte des Alpes et Berges du Rhône pour la période du 1er avril au 30 septembre 2019,

Vu l'arrêté 2019-92 portant modification de l'arrêté 2019-81 pour la période du 6 au 20 mai 2019,

Arrête :

Article 1 : L'annexe 1 de l'arrêté 2019-81 (article 3) susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Dates	Personnel d'astreinte à contacter en cas de nécessité	Personnel ayant pouvoir pour le maintien de l'ordre et hygiène et sécurité
du 10 juin 2019 au 17 juin 2019	**M. Samuel BAUDRY**	**M. Samuel BAUDRY**
du 8 juillet 2019 du 15 juillet 2019	**Mme Valérie HAAS**	**Mme Valérie HAAS**

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature par l'autorité délégante.

Article 3 : Les autres dispositions de l'arrêté 2019-81 susvisé demeurent inchangées.

Article 4 : Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera publié au recueil des arrêtés de l'Université et mis en ligne sur l'intranet de l'Université.

Article 5 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 5 juin 2019

L'autorité délégante

ACADÉMIE DE LYON • UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2 • UNIVERSITÉ DE LYON

Nathalie DOMPNIER

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07
Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr